

FÊTE DE LA MUSIQUE

DIMANCHE 21 JUIN 2026

APPEL À PARTICIPER

La Fête de la Musique aura lieu le dimanche 21 juin 2026 pour faire vibrer Schiltigheim au rythme de toutes les esthétiques musicales. À cette occasion, la Ville lance un appel à participation à destination des musicien.nes professionnel.les et amateur.rices, des groupes et collectifs culturels souhaitant proposer un concert ou une animation musicale. En vous inscrivant, vous contribuez à la richesse et à la diversité du programme et permettez au public de découvrir des projets artistiques variés, dans toute la ville.

Faites résonner la musique dans l'espace public et rejoignez ce bel évènement festif !

À retourner **avant le 22 avril 2026** à la Direction de la Culture

par mail : culture@ville-schiltigheim.fr

ou par courrier : **Direction de la Culture - 15A rue Principale 67300 Schiltigheim**



schilick

| | |
|---|--|
| Nom du groupe | |
| Style musical | |
| Nombre de musiciens + Préciser les instruments | |
| Horaires de disponibilité le dimanche 21 juin 2026 15h > 22h | |
| Nom + Adresse du responsable | |
| Téléphone + Mail | |
| Site internet du groupe Facebook / Instagram + 2 liens ou fichiers audio obligatoire | |
| Besoins techniques : alimentation électrique chaises - sonorisation ... > Fiche technique indispensable ou Autonomie technique | |
| Informations complémentaires | |

> Mon groupe dispose d'une fiche technique > **merci de la joindre au dossier**

Je souhaite uniquement figurer dans le programme et je suis autonome

Je souhaite me produire sur scène (avec technique) Je souhaite me produire sur scène (sans technique)

Je souhaite me produire sur une place/une cour dans l'espace public (je suis autonome techniquement)

Je souhaite accéder à une prise électrique

Le nombre de musiciens retenus pour l'évènement est fait en fonction des places disponibles

Les informations techniques, pratiques et vos horaires de passage seront transmis par mail



schilick.fr



FÊTE DE LA MUSIQUE DIMANCHE 21 JUIN 2026

CHARTRE FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ARTISTES À LA FÊTE DE LA MUSIQUE DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM

En 1982, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, la Fête de la Musique est lancée le 21 juin, jour du solstice d'été, nuit païenne se référant à l'ancienne tradition des fêtes de la Saint-Jean. « Faites de la musique, Fête de la Musique », la formule mobilise des musiciens professionnels et amateurs représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant sur le principe du bénévolat.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises, puis internationales à partir de 1985. À Schiltigheim, la Fête de la Musique s'est développée depuis quelques années, grâce notamment aux musiciens et aux acteurs locaux qui apportent leur contribution à la réussite de cette manifestation.

Vous êtes donc invité.e.s à prendre connaissance des conditions d'organisation et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville de Schiltigheim dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : gratuité des concerts, spontanéité, découverte et diversité des musiques. Dans le cadre de votre participation à l'édition 2026 de la Fête de la Musique, merci de prendre connaissance des dispositions suivantes :

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville de Schiltigheim met à disposition :

- 1 emplacement privilégié
- l'équipement, l'alimentation électrique et la sonorisation de certains lieux

et assure également :

- la coordination générale de la Fête de la Musique - Direction de la Culture - culture@ville-schiltigheim.fr et 03 88 83 84 85
- la promotion de l'événement

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de force majeure ou crise sanitaire si nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS DE VOTRE GROUPE

- Le respect du cadre d'organisation - Il est impératif de tenir compte :

* des horaires de passage de votre groupe : le temps nécessaire à votre installation est compris dans le temps de passage et imputera sur le temps de représentation

* du matériel demandé au préalable : aucune demande de dernière minute ne pourra être satisfaite et les demandes techniques seront pourvues dans la limite des possibilités de l'organisateur.

* du personnels technique et d'encadrement

- Le lieu : les artistes sont consulté.e.s mais ne peuvent pas choisir le lieu de concert

- Le programme est établi en fonction des conditions techniques et dans un souci de coordination

- Les horaires du début et de fin de la Fête de la Musique sont fixés par décision municipale en fonction des sites musicaux ;

il vous est impérativement demandé de respecter le créneau horaire qui pourra vous être proposé

- La coordination des concerts d'une même scène sera assurée par le sonorisateur ou une personne référente

- Les participants s'engagent à faire preuve de bienveillance et à ne pas tenir de propos injurieux, incitant à la violence ou s'apparentant à du prosélytisme religieux

- Les participants s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la Ville de Schiltigheim à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation.

ASSURANCE

Les personnes se produisant sur des podiums le font sous leur propre responsabilité.

La Ville de Schiltigheim ne saurait être responsable d'un quelconque incident relatif à une mauvaise utilisation des podiums mis à leur disposition pour cette soirée. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. À l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.

Je soussigné.e

Pour le groupe

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2026 de la Ville de Schiltigheim et m'engage à les respecter.

Fait à

Le

Signature

